

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du lundi 29 juin 2026

N° VA_DEL2026_167

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au club de l'AVAN
Natation**

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Françoise MARTIN, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Arnaud ROUSSEAU, Nelly BOYAVAL, ayant donné pouvoir à Christine JANICKI, Pierre CRESPI, ayant donné pouvoir à Lionel BAPTISTE, Christian VANDEVELDE, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Didier MARQUES, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDE, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à François MERESSE, Alexandre FAUQUETTE, ayant donné pouvoir à Yohan TISON, Lisa LASSELIN, ayant donné pouvoir à Carine CAPONE, Innocent ZONGO, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Meriem DAHMANI, ayant donné pouvoir à Antoine MARSZALEK, Jeanne MINGANT, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD.

Par courrier en date du 11 juin, l'association Avan Natation a sollicité la Ville de Villeneuve d'Ascq afin de bénéficier d'une subvention exceptionnelle destinée à soutenir son fonctionnement et à garantir la bonne exécution de ses activités sportives à compter de la rentrée 2026/2027.

Après instruction de la demande, il est proposé à l'assemblée délibérante d'attribuer une subvention exceptionnelle de 12 000 euros.

Il est proposé aux membres du conseil :

- **d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 12 000 € au profit du club Avan Natation,**
- **de signer la convention ci-annexée.**

Imputation comptable : 65748 30 5110 SUBEXCEP

Politique publique (domaine-action-activité) : 11.6.1 Clubs / associations sportives

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 2 juillet 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260629-225735-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 2 juillet 2026

**AVENANT N° 6 MODIFIANT LES ARTICLES 3 § 3.1
DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT**

Entre :

La Ville de VILLENEUVE D'ASCQ, représentée par son Maire, Monsieur Sylvain ESTAGER, habilité en vertu de la délibération VA_DEL2026_ du 25 juin 2026

et :

L'association dénommée A.V.A.N. Natation, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social se situe Piscine du Triolo rue de la Tradition à Villeneuve d'Ascq, N° Siret 390 879 757 00016 représentée par sa Présidente, Madame Yamina KUSKUSI.

Il a été convenu d'apporter les ajouts suivants aux articles 3 § 3.1 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement signée le 11 avril 2025, en vertu de la délibération n° VA_DEL2025_36 du 1^{er} avril 2025.

ARTICLE 1 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Par délibération n° VA_DEL2026_ du 25 juin 2026, la Ville a souhaité octroyer à l'association AVAN Natation :

- Une subvention exceptionnelle d'un montant de 12 000 €

Ces subventions seront versées sur le compte n° 30003 00209 00050065192 15 de l'Association A.V.A.N. Natation ouvert à la banque Société Générale 1 rue de la Liberté à Villeneuve d'Ascq et imputée sur les crédits :

– 65748 – 30 – 5110 pour un montant de 12 000 €.

Toutes les autres clauses restent inchangées.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le

Pour l'association,
La Présidente,

Pour la Commune,
Le Maire,

Yamina KUSKUSI.

Sylvain ESTAGER.